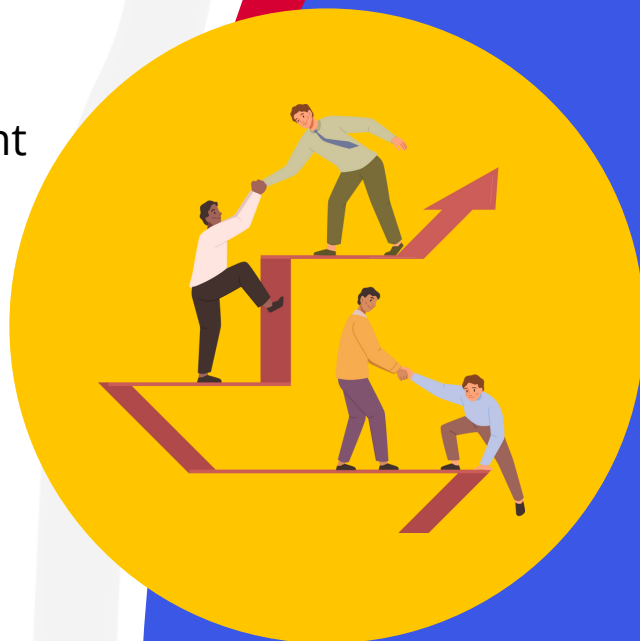


Qui est le Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs ?

Le Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs est un professionnel chargé d'accompagner et de protéger les adultes vulnérables dont l'autonomie est altérée (en raison de l'âge, d'un handicap ou d'une maladie).

Institué par la loi du 5 mars 2007,
le MJPM intervient
sur mandat judiciaire pour mettre
en oeuvre des mesures
de protection (tutelle, curatelle,
sauvegarde de justice)
ou des mesures d'accompagnement
judiciaire afin
de favoriser l'autonomie



Missions et Responsabilités

- **Protection juridique et administrative :**

Mettre en oeuvre et suivre la mesure de protection ordonnée par le juge des tutelles.

Veiller au respect des droits, de la dignité et des souhaits de la personne protégée.

- **Gestion du patrimoine et des ressources :**

Contrôler le budget et assurer la gestion prudente des biens (mobiliers et immobiliers).

- **Accompagnement personnalisé :**

Assister ou représenter le majeur dans ses actes de la vie civile et établir un lien de confiance avec lui.

Travailler en réseau avec divers partenaires (services sociaux, notaires, avocats,...).

Conditions d'accès et Formation

- **Niveau requis :**

Diplôme minimum BAC +2 (BTS, DUT, ou équivalent) dans les domaines juridique, social ou de gestion

La formation se complète par l'obtention du Certificat National de Compétence (CNC) accessible en formation continue.

- **Prérequis complémentaires :**

Une expérience professionnelle dans le secteur concerné et un casier judiciaire vierge.



Compétences et Qualités

- **Expertise technique :**

Connaissance du droit civil et des procédures judiciaires, ainsi que des techniques de gestion budgétaire.

- **Aptitudes relationnelles :**

Ecoute, empathie et capacité à instaurer un dialogue bienveillant avec la personne protégée et son entourage.

- **Rigueur et organisation :**

Capacité d'analyse, rédaction claire des comptes rendus et travail en équipe pluridisciplinaire.

Environnement d'Exercice

Modes d'exercice :

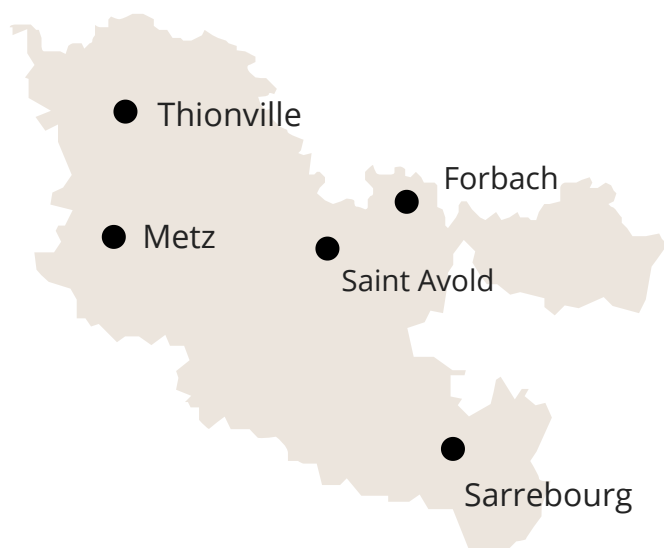
- En association en tant que MJPM délégué ou préposé dans un service de tutelle.
- Dans des établissements hospitaliers ou médico-sociaux
- En indépendant (sous agrément préfectoral)

Pourquoi choisir ce métier ?

Ce métier allie compétences juridiques, sociales et économiques, tout en offrant de belles perspectives d'évolution.

En protégeant les personnes vulnérables, le MJPM contribue concrètement à la justice sociale et à l'autonomie des individus fragilisés.

Le service MJPM de l'UDAF de la Moselle est réparti sur différents sites en Moselle :



Nous intervenons auprès de personnes à domicile et en établissements (foyers, MAS, FAS, ESAT, EHPAD, USLD,...)

Le service est doté :

- d'une unité juridique dont un juriste patrimoine,
- d'une comptabilité personnes protégées,
- de dispositifs : mandataires "mobile" et mandataires "ouverture mesure".
- d'un coordonateur de parcours complexes

Pour postuler :

envoyer vos CV et lettre de motivation à l'adresse suivante :

UDAF de la Moselle
Service des ressources humaines
Rue Royal Canadian Air Force BP15179
57075 METZ cedex 03

Par mail à
recrutement@udaf57.fr



UDAF de la Moselle, Rue Royal Canadian Air Force
BP 15179 - ARS LAQUENEXY
57075 METZ CEDEX 03

📞 03-87-52-30-30
🌐 udaf57.fr

